



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 juillet 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-neuvième session

Point 97 d) de la liste préliminaire\*

### Désarmement général et complet

## Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925

### Note du Secrétaire général

1. À sa soixante-septième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 67/35, intitulée « Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925 », dont les paragraphes 2 à 4 se lisent comme suit :

*L'Assemblée générale,*

[...]

2. *Demande de nouveau* à tous les États de se conformer strictement aux principes et objectifs du Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, et réaffirme qu'il est vital de donner effet à ses dispositions;

3. *Engage* les États qui maintiennent leurs réserves au Protocole de Genève de 1925 à les retirer;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-neuvième session, un rapport sur l'application de la présente résolution.

2. Depuis l'adoption de la résolution 67/35, le dépositaire du Protocole de Genève de 1925 a signalé qu'un État partie avait retiré une réserve. Dans une communication datée du 21 mars 2014, le Portugal a retiré la réserve restante qu'il avait formulée lorsqu'il avait ratifié le Protocole.

3. Si le Secrétaire général est avisé d'autres retraits de réserves au Protocole, les États Membres en seront dûment informés.

---

\* A/69/50.

